



## Municipalité de Valeyres-sous-Ursins

Préavis municipal N° 11 /2012 du 22 mai 2012

### RAPPORT AU CONSEIL GENERAL DE VALEYRES-SOUS-URSINS

Concernant

#### Le rapport de la Municipalité sur sa gestion de l'année 2011

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En vertu de l'article 93b de la Loi sur les communes du 28 février 1956, la Municipalité a l'honneur de vous soumettre son rapport de gestion pour l'année 2011.

#### ADMINISTRATION GENERALE, FINANCES, CONSTRUCTIONS ET TERRITOIRE

Rapport de Mme Annie Miéville Lopez, Syndique

En préambule... 2011 a été marqué par la fin de la législature 2006-2011 et le début de la nouvelle législature 2011-2016.

#### 1. ADMINISTRATION GENERALE

##### Population

Année	Filles de - de 16 ans		Garçons de - de 16 ans		Filles de + de 16 ans		Garçons de + de 16 ans		Total
	CH	Autres	CH	Autres	CH	Autres	CH	Autres	
2011	21	1	23	3	85	11	87	6	237
2010	27	1	24	2	76	7	88	6	231
2009	28	1	25	2	75	7	86	7	231

Une naturalisation a été effectuée durant l'année.

## Mouvements

Année	Départs	Arrivées	Naissances	Décès
2011	12	15	3	2
2010	10	5	4	0
2009	18	20	2	2

Une personne est toujours portée disparue depuis le 29 mai 2010.

La commune compte 91 ménages.

## Contrôle des habitants

Mme Annette Henry est la préposée pour la commune depuis 1994

L'harmonisation du registre des habitants, débutée en 2010, s'est poursuivie, en conformité avec la loi fédérale sur l'harmonisation des registres (LHR). Pour rappel, le recensement fédéral (fait tous les 10 ans) est passé à un rythme annuel et sous une nouvelle forme afin de décharger la population. Actuellement, le registre cantonal des personnes (RCpers) est utilisé pour les statistiques de la population. Des mises à jour mensuelles sont effectuées par Mme Henry.

## Registre civique

Année	Electeurs CH inscrits	+ Etrangers
2011	161	3
2010	164	3
2009	164	5

## Conseil Général

Année	Membres du Conseil
2011	33
2010	43
2009	43

Président : Mr Cyril Baridon

Vice-président : Mr Stéphane Guisolan

Secrétaire : Mme Christine Rochat

Huissière : Mme Tania Schwab

Le Conseil Général a siégé à 3 reprises durant l'année et les membres ont aussi été convoqués à la séance d'assermentation qui s'est tenue le 31 mai en présence de Mme Evelyne Voutaz, préfète, et de Mr Alexandre Mayor, pasteur.

Les 14 préavis présentés par la Municipalité ont été acceptés :

*Lors de la séance du 27 juin 2011 :*

- comptes communaux 2010
- comptes de la STEP 2010
- rapport de gestion 2010
- règlement sur la protection et le classement des arbres
- régionalisation du service de défense incendie et secours (SDIS)
- aménagement d'un accès pour personnes à mobilité réduite dans les escaliers du collège

*Lors de la séance du 3 octobre 2011 :*

- autorisation générale d'acquérir ou aliéner des immeubles, des droits réels immobiliers et des titres de sociétés immobilières pour la législature 2011-2016
- compétences à accorder à la Municipalité pour la législature 2011-2016 d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles
- autorisations générales de plaider pour la législature 2011-2016
- demande d'approbation de l'arrêté d'imposition 2012

*Lors de la séance du 5 décembre 2011 :*

- demande d'approbation du budget de la STEP 2012
- demande d'approbation du budget communal 2012
- fixation du plafond en matière d'emprunts et de risques de cautionnement pour la législature 2011-2016.
- Intention de fusion de communes

## **Municipalité**

Responsable	Dicastères
Annie Miéville Lopez syndique	Administration générale, Finances, Police des constructions, Aménagement du territoire
Sylvain Ravey Vice-syndic	Affaires sociales, Ecoles, Forêts, Service du feu
Michaël Henry	Bâtiments, Décharge, Chantiers
David Grin (fin 30 juin 2011) Christine Panchaud Stickney (dès 1 <sup>er</sup> juillet 2011)	Routes et Chemins, Domaines, Places publiques, Protection civile
Renaud Vuarraz (fin 30 juin 2011) André Piguet (dès le 1 <sup>er</sup> juillet 2011)	Eau, Fontaines, Epuration

Mme Annette Henry est la greffe de la Municipalité depuis 1998

Mme Sandra Gonin est la boursière depuis 2006.

Mme Tania Schwab est la huissière depuis octobre 2010.

Les élections à la Municipalité ont eu lieu le 13 mars 2011. Mrs David Grin et Renaud Vuarraz, municipaux depuis 2006 ont souhaité mettre un terme à leur mandat. Mme Christine Panchaud Stickney et Mr André Piguet, candidats, ont été élus.

En cours d'année, la Municipalité a siégé à 31 reprises, 15 séances ont concerné la législature précédente et 16 séances la législature actuelle. Les délibérations totalisent 73 heures. Le temps moyen pour les séances est de 2h30, la séance la plus courte a duré 1h10 et la plus longue 3h40. En comparaison avec 2010, les séances ont été moins nombreuses (-4) : des dossiers plus « légers » et en nombre plus restreint, le changement de législature communale ou encore l'approche de la fin de la législature cantonale expliquent cette diminution de travail. Les séances ont lieu toujours les lundis soir mais, depuis le 1<sup>er</sup> juillet, à 19h30 au lieu de 20h15, et l'efficacité des membres est accrue.

Les membres de la Municipalité ont assisté à diverses séances en lien avec leurs dicastères ou en représentation : assemblées générales et extraordinaires des associations dont la commune est membre (environ 27 associations), assemblée des syndics du district Jura-Nord (3 séances), groupes de travail et commissions, séances d'informations et formations organisées par les différents départements cantonaux, cours, inaugurations, entretiens, journée des communes vaudoises. La nouvelle législature a aussi nécessité l'assermentation de membres des Municipalités dans les diverses associations (ARAS, ORPCI, etc).

Fin février, Mme Pierrette Roulet-Grin, Préfète, a pris sa retraite. Les communes ont été conviées à une fête qui a eu lieu à la Marive le 10 février.

Mme Evelyne Voutaz a succédé à Mme Roulet-Grin.

Le 13 mars, la Municipalité a organisé la partie conviviale des élections, par un apéritif dinatoire.

En avril, le souper de fin de législature pour le personnel communal a été effectué au restaurant de l'hôtel de Ville à Yvonand.

La Municipalité a organisé la fête du 1<sup>er</sup> août, qui s'est tenue au refuge pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive. Une centaine de personnes y ont participé. Des personnes bénévoles ont aidé aux préparatifs et rangements de la manifestation, elles ont été remerciées par un repas dans un restaurant d'alpage.

En septembre, Mme Antoinette Henry a célébré ses 90 ans et la Municipalité l'a fêtée en compagnie de sa famille.

En octobre, lors des élections fédérales, le bug informatique cantonal a nécessité la présence du vice-président du Conseil général et des scrutateurs pendant plusieurs heures.

La visite de commune, effectuée pour la 1<sup>ère</sup> fois par la nouvelle préfète, Mme Voutaz, a eu lieu le 11 novembre. Lors de cette visite, le fonctionnement général de la commune est analysé. Il n'y a pas eu de remarque particulière lors de cette « inspection ».

En décembre, la Municipalité a organisé, de concert avec les parents et enfants du village, la traditionnelle fête de Noël de la commune.

## **Personnel communal**

Mme Annette Henry : secrétaire communale, contrôle des habitants, clés du congélateur.

Mme Sandra Gonin : boursière.

Mme Tania Schwab : huissière de la Municipalité et du Conseil Général.

Mme Monique Miéville : conciergerie bâtiment communal, congélateur, pressoir et abri bus.

Mr Jean-Daniel Miéville : préposé au pressoir, réglages de l'horloge communale.

Mr Alfred Grin : entretien des places publiques, déchetterie et cimetière, surveillant de la STEP.

Mr Jean-Luc Martin : préposé agricole pour l'arrondissement Valeyres et Ursins.

Mr Daniel Schwab : conciergerie du refuge.

Mr André Henry : déneigement ainsi que divers travaux pour la commune.

Mme Rosemarie Chapuis, Messieurs Philippe Henry et André Piguet ont assumé la surveillance de la décharge les mercredis soir de début mai à fin septembre.

Mrs David Grin, Willy Miéville et Alfred Grin nettoient régulièrement les 6 fontaines publiques et leurs alentours.

## **Salaires**

Les salaires des fonctions à la Municipalité ont été augmentés au 1<sup>er</sup> janvier, suite à l'acceptation du préavis municipal déposé en décembre 2010. Actuellement, le salaire de municipal est de Fr. 3'000,00 et celui de syndic Fr. 5'000,00.

Statut quo pour les salaires du personnel, ainsi que pour le tarif de l'heure de commune (Fr. 28,00, respectivement Fr. 33,00 pour les dimanches et fériés).

## **Informatique**

Des logiciels de mises à jour ont été nécessaires pour l'harmonisation des registres ainsi que pour la bourse.

Un contrat de maintenance informatique, d'une durée d'un an, a été fait avec l'entreprise Sonomix en décembre.

L'entreprise Infocompta a aussi été sollicitée pour des conseils.

## **Fusion de communes**

Le 31 janvier 2011, une séance plénière a réuni les Municipalités de Cronay, Cuarny, Pomy, Ursins, Villars-Epeney et Valeyres-sous-Ursins ainsi que les délégués des communes pour les groupes de travail. Mr Laurent Curchod, chargé de mission (le Monsieur fusion du Canton) était présent. 5 groupes de travail se sont constitués, avec chacun un municipal et 2 délégués par Conseil. Le groupe finance est composé des syndics et boursiers. Les groupes ont étudié les thèmes suivants :

- écoles
- règlements et conventions
- infrastructures
- finance
- administration, autorités, nom, armoiries, archives, activités et associations

Chaque groupe de travail a élaboré un rapport.

Le 5 décembre, le préavis d'intention de fusion a été présenté dans 5 communes (sauf Villars-Epeney) et a été accepté par les 5 Conseils. Villars-Epeney n'a pas porté cet objet à l'ordre du jour de sa séance de Conseil Général car une motion avait été déposée en 2009 pour l'étude d'un projet de fusion.

## **2. CONSTRUCTIONS ET TERRITOIRE**

### **Police des constructions**

Durant l'année, un permis de construire, soumis à enquête publique, a été délivré. Il concernait un cabanon de jardin. Un autre permis de construire, soumis à enquête restreinte, a été délivré pour l'installation d'une piscine. Enfin, huit permis de construire, soumis à enquête locale, ont été délivrés pour des objets de minime importance.

La Municipalité collabore avec le bureau technique d'Yvonand (BTY) qui examine les dossiers soumis à enquête publique et conseille la Municipalité, si nécessaire, pour les autres. Le bureau technique est incontournable pour les Municipalités tant les lois, normes

et directives sont nombreuses en matière de construction. Par exemple, une directive concernant l'amiante est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2011, elle concerne le diagnostic amiante à fournir lors de la demande de permis de construire.

### **Territoire**

A la demande de la Confédération, les cantons suisses ont dû réaliser les cartes de dangers naturels (CDN) sur l'ensemble de leur territoire jusqu'à fin 2011 (délai fixé par la Confédération). Les services cantonaux et les communes vaudoises ont participé conjointement à l'établissement de ces cartes.

Les principaux dangers naturels étudiés sont les dangers géologiques (glissements de terrain, chutes de pierres et blocs, effondrements), les dangers hydrologiques (inondations, laves torrentielles, érosion).

En résumé, l'administration cantonale incite les communes à établir les cartes des dangers par ordre de priorité. L'administration cantonale coordonne, valide et subventionne les procédures d'établissement des cartes des dangers liés aux cours d'eau. Des représentants de la Municipalité ont donc participé à des séances du Copil et les zones à risques sont répertoriées sur la commune.

### **3. FINANCES**

Le préavis concernant les comptes communaux 2011, ainsi que les documents sur le compte de fonctionnement, le bilan et le tableau des amortissements vous renseignera de manière détaillée.

Le budget soumis à votre approbation en décembre 2010 prévoyait des revenus pour un montant de Fr. 676'600,00 et des charges d'un montant de Fr. 766'125,00. Il en résultait un excédent de charges pour un montant de Fr. 89'525,00.

L'exercice comptable 2011 montre des revenus pour un montant de Fr. 818'443,63 et des charges d'un montant Fr. 818'082,28. Il en résulte un excédent de revenus pour un montant de Fr. 361,35.

D'un budget largement déficitaire, le résultat final de l'exercice 2011 se solde avec un excédent de recettes, ceci après avoir effectué tous les amortissements obligatoires, la liquidation du fonds de réserve pour la place de jeux et les dépenses courantes. L'exercice positif a permis la création de 4 fonds de réserve (péréquation, facture sociale, débiteurs douteux, routes) pour un montant total de Fr. 74'000,00.

### **Impôts**

Le montant total du poste impôts est supérieur de Fr. 80'772,87 par rapport au budget.

- Les recettes d'impôt revenu et fortune (IRF) des personnes physiques sont, à elles seules, supérieures de Fr. 87'809,87.
- Les recettes d'impôt personnes morales, capital, bénéfice, immeubles et prestations en capital sont inférieures de Fr. 2'841,95.
- L'impôt foncier est supérieur de Fr. 2'352,00.
- Les droits de mutation sont inférieurs de Fr. 5'325,00.
- L'impôt sur les successions apporte un revenu, non budgété, de Fr. 1'462,00.
- L'impôt sur les chiens est supérieur de Fr. 200,00.
- La part sur les gains immobiliers est inférieure de Fr. 2'885,25.

En 2011, le taux d'impôt communal est à 76 %, tenant compte de la bascule de 6% d'impôts des Communes en faveur du Canton, bascule entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011 dans le cadre de la nouvelle péréquation (pour le contribuable, le taux communal reste à 82%). Lors de l'élaboration du budget en 2010, la Municipalité avait évalué ce « manque à gagner » et avait aussi intégré les résultats inférieurs de l'année précédente. Exercice très difficile, lors de l'élaboration du budget, que celui de l'évaluation des recettes fiscales car la situation des contribuables peut changer considérablement d'un exercice à l'autre. L'administration cantonale des impôts (ACI) explique cette différence positive de l'IRF par des modifications chez 14 contribuables de la commune (pour un montant de Fr. 60'000,00) et, d'autre part, l'année fiscale n'étant pas la même que l'année comptable, des rattrapages chez d'autres contribuables.

Dès 2011, avec l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation, le 50% du produit des droits de mutation, gains immobiliers et successions ainsi que le 30 % du produit de l'impôt sur les frontaliers entreront dans le calcul pour le financement de la facture sociale.

### **Amortissements et fonds de réserve**

Les amortissements obligatoires totalisent un montant de Fr. 67'100,00. Afin d'être en conformité avec la loi sur la comptabilité des communes, le 1/30 des travaux de génie civil, bâtiments et constructions ainsi que le 1/10 pour le mobilier, machines et installations techniques sont portés en compte.

Un amortissement extraordinaire, d'un montant de Fr. 100,00, a été porté sur l'aménagement du local du feu, il s'agit d'une recette affectée car le compte de la défense incendie montrait, avant amortissement extraordinaire, un excédent de revenus de Fr. 100,00.

Le fonds de réserve pour la place de jeux a été dissous pour un montant de Fr. 60'000,00.

Quatre fonds de réserve ont été créés pour un montant total de Fr. 74'000,00, ils concernent les débiteurs douteux, la péréquation, la facture sociale, les routes.

### **Péréquation et facture sociale**

En septembre, le décompte final de la péréquation et de la facture sociale 2010 a été transmis à la Municipalité. Il a montré un solde favorable pour la commune pour un montant de Fr. 34'184,00. Le rendement d'impôts 2008 a servi de base pour le calcul des acomptes de la péréquation 2010 (Fr. 355'429,00) et le rendement d'impôts 2010 (Fr. 379'064,00) est entré dans le calcul du décompte final.

Le décompte final de la péréquation 2011 sera connu en automne 2012. Le rendement d'impôts 2009 (Fr. 500'959,00) a servi de base pour le calcul des acomptes de la péréquation et le rendement d'impôts 2011 (Fr. 503'926,00) entrera dans le calcul du décompte final.

Le décompte final de la péréquation 2010 indique la valeur du point d'impôt communal qui est de Fr. 4'560,00 (Fr. 5'832,00 en 2009).

Au vu des variations importantes de rendement d'impôts de ces dernières années, la création de fonds de réserve, pour faire face aux décomptes futurs, trouve toute sa justification.



## **CONCLUSIONS**

Au fil des ans, preuve est de constater qu'il est de plus en plus difficile de prévoir les rentrées fiscales, au vu des évolutions importantes d'une année à l'autre. Le budget est élaboré sur la base de rentrées fiscales aléatoires, contrairement à un ménage privé qui peut connaître quels vont être ses revenus. Néanmoins, le fonctionnement de la Commune s'effectue dans le respect du budget que la Municipalité maîtrise le mieux, à savoir tout ce qui ressort des travaux et investissements prévisibles.

Bien que 2011 ait été une année « tranquille » au niveau du volume de dossiers à traiter, 2011 a vu la fin d'une législature et le début de la législature actuelle, avec la mise en place de la nouvelle Municipalité.

La Municipalité tient à remercier toutes les personnes qui ont œuvré pour la bonne marche de la Commune, notamment Mmes Annette Henry et Sandra Gonin. Elle remercie aussi le Président, la secrétaire et les membres du Conseil Général pour leur confiance, leur engagement et leur collaboration. Enfin, un merci tout particulier aux personnes qui ont apporté leur contribution aux nombreuses séances des groupes de travail pour le projet de fusion.

## **Rapport des dicastères de Mme Christine Panchaud Stickney**

### **Routes – Chemins – Domaines – Places publiques - PCI**

#### **TERRAINS**

La location des parcelles communales (651 ares) a rapporté, comme les années précédentes, Sfr. 5'640.-. Aucun frais d'entretien pour ces parcelles n'a dû être engagé en 2011.

#### **TRAVAUX**

Le montant total des charges et revenus sont plus élevés que ce qui a été prévu au budget en raison d'une différence dans l'amortissement des travaux d'aménagement de la place de jeux (voir explication ci-dessous).

#### **Routes**

Les charges sont plus basses que ce qui avait été programmé. Les coûts pour l'achat de matériel et l'entretien des routes ont été plus bas que prévus dans le budget. Mais une évaluation systématique des travaux d'entretien nécessaires a été réalisée et il est à prévoir des travaux d'entretien plus conséquents pour 2012. Un fonds de réserve de Fr. 14'000.- a été créé à cet effet.

Le nettoyage des regards a été effectué, ainsi que l'entretien des bords des routes (dont passage de l'épaveuse) et des forêts. Les autres coûts concernent l'achat de chaînes à neige pour le déblayage des routes, le remplacement d'un regard et les heures de tracteurs.

Le solde du coût de l'étude d'un projet de modération du trafic réalisée en 2010-11 par le Bureau Perret-Gentil + Rey et associés SA concernant le projet de modération du trafic (Fr. 1'620.-) a été passé dans le compte de l'administration générale sous « honoraires et prestations de services ». Une ligne budgétaire spécifique pour ce projet a été créée à partir de 2012.

A la demande du Conseil Général du mois de juin 2011, une étude pour la pose de gendarmes couchés provisoires a été réalisée et présentée au Conseil général du mois de décembre 2011, qui a décidé de renoncer à cette option. Cette étude n'a pas engendré de coûts externes.

### **Places publiques et cimetière**

L'amortissement (ordinaire et extraordinaire) pour la place de jeux s'élèvent à de Fr. 62'800.- au lieu des Fr. 2'800.- prévus au budget. Les Fr. 60'000.- de différence correspondent à la dissolution du fonds de réserve créé pour financer les travaux d'aménagement de la place de jeux (qui doit être dissous à la fin des travaux et affecté, dans les revenus, à ce pourquoi il avait été prévu).

Le panneau de basket a été installé. Les autres dépenses relèvent de l'entretien courant.

### **Protection civile**

Rien à signaler à part la mise à jour du Fonds de réserve abri PC (Fr. 2'762.35) sur demande de la préfecture.

## **Rapport des dicastères de M. Sylvain Ravey**

### **Affaires sociales- Services du feu- Forêts**

#### **Ecoles**

La construction du nouveau collège d'Ependes est bien amorcée. Les élèves du primaire d'Ependes, Suchy, Belmont devraient pouvoir effectuer leur rentrée 2012 dans des locaux flambant neufs.

Un nouveau projet est également né pour l'établissement De Félice. Actuellement basé sur cinq sites, la ville d'Yverdon projette l'acquisition de la parcelle de l'ancien arsenal pouvant permettre un regroupement avec la construction d'un bâtiment pour le secondaire.

Les écoles ont été un sujet important pour la Municipalité, surtout en fin d'année.

Nos vingt-deux élèves de primaire et seize de secondaire, avec huit autres camarades de l'Entente scolaire yverdonnoise, ont demandé un surplus d'attention et d'engagement pour l'organisation de leurs transports quotidien depuis le 12 décembre.

Pour répondre aux besoins de notre commune, mais aussi celle d'Ursins, trois courses spécifiques ont été mises en place en plus d'un accueil parascolaire en fin de journée pour les plus petits.

Pour faire suite à cette situation qui s'est présentée également sur les autres zones de l'Entente, le Conseil d'Etablissement a voté la directive pour l'étude et mise en place par les directions d'une harmonisation des horaires scolaires sur les horaires des transports publics en essayant de veiller à anticiper les éventuels problèmes de synchronisation

### **Affaires sociales**

Après la création de l'ARAS JURANOVA, des nouveaux statuts regroupant l'entité nord-vaudoise avec les régions Orbe/Vallée de Joux et Cossonay et région en automne ont été acceptés lors de la première assemblée qui a eu lieu au mois de décembre.

Sa direction a été confiée à M.Borgeaud, ancien directeur de l'ARAS Cossonay-Orbe-La Vallée, M. Dall'Aglio quitte son poste de directeur au sein de l'ARAS nord-vaudois après plus de 20 ans. Il a mis en place le premier CSR du canton en 1989 avec un budget de Fr 200'000.-, alors qu'aujourd'hui la RAS gère un budget de Fr. 24'000'000.-

Le réseau Nord-Broye continue sa réflexion générale menée sur une organisation intégrée et coordonnée des soins régionaux en s'appuyant sur le développement des eHnv. Ceux-ci ont vécu une année particulière, car le nombre de prises en charge ne cesse d'augmenter.

Le directeur, M. Allmendinger, qui a quitté ses fonctions en automne, a réussi à consolider cette structure en mutation avec un compte d'exploitation 2011 équilibré et ainsi préparer le terrain de son successeur, M Robert Paul Meier, pour prolonger le développement stratégique défini. Il est prévu trois évolutions importantes d'ici 2018 : un seul hôpital de soins aigus spécialisés (Yverdon), un seul centre de traitement et réadaptation (Orbe) et deux centres de proximité avec St-Loup et La Vallée, tout en sachant que les nouvelles tarifications LAMAL pourraient mettre fin à ce développement avec des limitations de disponibilité des fonds propres des eHnv.

### **Forêts/Faune et nature**

La coupe 2011 s'est concentrée dans les côtes du Bas-des-Monts, principalement dans des lots de bois de service.

La version révisée de notre traditionnelle mise de bois sur pied a répondu à la demande d'une demi-douzaine de miseurs avec un volume d'env. 54m<sup>3</sup> martelés. Une quinzaine de mètres cubes supplémentaires en bois long en bord de chemin ont été également vendus à des habitants à d'autres conditions.

En automne, la Municipalité est entrée en matière sur la proposition du garde pour la gestion en pot commun des forêts communales avec les 9 communes du triage du Sauteruz. Cette décision va dans un sens de gestion des coûts avec une optimisation de l'exploitation des surfaces et des produits provenant de nos forêts respectives.

Au niveau des comptes du triage, les recettes ont été meilleures, grâce à l'encaissement exceptionnel des subventions sur les chênaies, mais on peut relever une perte d'env. 15'000.- qui a pu être couverte par la dissolution d'une réserve pour bostryches. Cette

différence peut être partiellement justifiée par une perte de la valeur du bois (du bois de feu se vendait à 50.-/m3, alors que la bille de foyard se négociait à 46.-/m3 cet hiver) et aux frais généraux du triage.

Le Conseil d'Etat a entériné le nouveau règlement communal sur la protection et le classement des arbres, accepté par le conseil général en juin.

## **SDIS**

2011 fut une année de transition au sein du corps de Valeyres. L'effectif est passé à 6 à la fin de l'année suite à plusieurs départs.

Une collaboration fructueuse avec les officiers de l'Entente intercommunale a été mise en place suite au départ fin 2010 de notre commandant. Dès janvier 2012, la plate-forme ne fonctionnera plus qu'avec un seul commandant, qui s'appuiera sur des officiers et/ou des répondants de chaque village pour la coordination locale et le fonctionnement du corps.

## **Rapport des dicastères de M. Michael Henry**

### **Bâtiments, décharge, chantiers**

#### **Bâtiments :**

**Collège :** - trois fenêtres de l'appartement ont été remplacées

**Refuge :** - une arrivée d'eau ainsi qu'un écoulement étant déjà existant, il est paru logique de procéder à la pose d'un évier.

**Décharge :** - suite aux problèmes rencontrés avec l'utilisation de copeaux, l'amélioration du site de la décharge a été réalisée par la mise en place de tout-venant afin de rendre l'accès plus praticable et par la même occasion une fosse pour les bennes de déchets verts a été créée.

**Déchets :** La quantité de déchets est en constante augmentation, principalement pour les déchets urbains incinérables (augmentation en moyenne de 8 % par an). La taxe au sac devrait permettre de réduire la quantité de ces derniers.

- Le dépassement du budget est dû principalement aux points suivants :
- Encombrants : en moyenne 800 kg et pour 2011 presque 4 tonnes (année du tri...)
- Verre : pour 2011 pas de TAR touchée
- Nombre de désapprovisionnements (papier et déchets verts) plus important en 2011

## **Rapport des dicastères de M. André Piguet**

### **Step – réseau - source**

#### **STEP**

Un nouveau brasseur a été mis en fonction le 21 juin 2011 dans le but d'homogénéiser les boues avant leur pompage pour la STEP d'Yverdon-les-Bains. Cela représente un montant total de CHF. 8'159.80

Contrôle et analyse des prélèvements mensuels par le SESA. Suite à un dépassement répété des valeurs du phosphore total, l'injection du chlorure ferrique a été réajustée et dès le mois d'août les normes ont été respectées.

Automne 2011 nous avons constaté que les tapis du bassin combiné étaient perforés et nous avons procédé au changement de ceux-ci fin novembre, début décembre. Les travaux ont été exécutés par la Maison Pousaz & Fils sur 3 jours et la facture a été comptabilisée en 2012. Du fait de ces travaux, l'évacuation des boues initialement planifiée mi-novembre a été reportée à fin novembre.

### **Réseau eau usée/eau claire**

Eaux parasites : Au mois de juin la maison Jaquier-Pointet a contrôlé les raccordements des eaux pluviales pour les nouvelles constructions ainsi que pour les bâtiments transformés depuis l'an 2000, soit 22 constructions. Les mêmes travaux de recherche ont été fait à Ursins. Pour Valeyres-sous-Ursins aucune erreur de raccordement n'a été constatée.

Un contrôle visuel des regards a été effectué en décembre par temps sec et par pluie pour vérifier les fluctuations de débit, ceci toujours pour tenter de déceler la provenance des eaux parasites. Ce contrôle devra être reconduit en 2012.

En août 2011 les sacs de route ont été nettoyés par Cand Landi et les conduites d'eau usées du versant « Jura » ont été curées.

### **Sources du Bré et Réservoir**

Les 4 captages ont produit en 2011 :	37'313 m <sup>3</sup> d'eau
La Sortie des réservoirs était de :	27'031 m <sup>3</sup> soit : 72% de l'entrée
Eau facturée :	18'426 m <sup>3</sup>
Eau STEP :	524 m <sup>3</sup>
Fontaines, vannes rapides et trop plein :	8'605 m <sup>3</sup>
Qualité de l'eau :	très bonne qualité
Dureté de l'eau :	env. 36° (dans le Canton mini/maxi : 13-42°)

#### **Analyses**

<u>Bactériologique</u> RWB analub labo. SA	Escherichia coli	0 germes/100ml
(2 analyses de 3 prélèvements/année)	Entérocoques	0 germes/100ml
	Germes aérobies	4 germes/ml

Chimique : teneur en Chlorure dépasse l'objectif de qualité de 20 mg/l fixé par le Manuel suisse des denrées alimentaires (tolérance admise 200 mg/l).

## **CONCLUSIONS**

Vu ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

### **Le Conseil Général de Valeyres-sous-Ursins**

Vu le préavis de la Municipalité,

Entendu le rapport de la commission de gestion et finances,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

#### **décide**

d'accepter le rapport de la Municipalité sur sa gestion de l'année 2011.

Ainsi délibéré et accepté par la Municipalité

dans sa séance du 22 mai 2012

### **AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

**La Syndique**

**La Secrétaire**

A. Miéville Lopez

A. Henry